



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL POUR LA MAINTENANCE D'UN ONDULEUR TRIPHASE APC SYMMETRA PX 16-48 KW A REDONDANCE INTERNE N+1 ET DE TROIS ONDULEURS MONOPHASÉS SMART-UPS APC 2200 VA INSTALLES AU SIEGE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, BRB en sigle, lance le présent Dossier d'Appel d'Offres pour le marché de maintenance d'un onduleur triphasé APC SYMMETRA PX 16-48 kW à redondance interne N+1 et de trois onduleurs monophasés SMART-UPS APC 2200 VA installés au siège de la Banque de la République du Burundi.

2. Etendue des prestations

Les prestations à effectuer dans le cadre du présent marché sont les suivantes :

- a) La maintenance curative sur appel des onduleurs faisant objet du marché ;
- b) Les visites trimestrielles de maintenance préventive des onduleurs ;
- c) La fourniture de pièces de rechange suivant les bons de commande émis par la Banque ;
- d) La formation sur le tas des techniciens de maintenance de la Banque ;
- e) La mise à disposition des rapports trimestriels de maintenance.

3. Visite des lieux

Les soumissionnaires sont tenus de prendre connaissance des emplacements des différents onduleurs à maintenir. **Ils doivent également s'enquérir de toutes les informations qui leur sembleraient utiles pour répondre aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.**

Pour cela, chaque soumissionnaire doit répondre à la visite des lieux en date du **05/04/2025** à 10h00. Le lieu de rencontre est la salle d'attente du Guichet Information au Siège de la BRB.

Une fois les offres de prix remises, les soumissionnaires ne pourront se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans les documents fournis dans les offres respectives pour réclamer un supplément de prix.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

5. Conditions de participation

La participation au marché est réservée uniquement pour les soumissionnaires disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale frappée par les sanctions des marchés publics et/ou l'une des conditions d'inéligibilité énumérées à l'article 8 du Règlement de passation des marchés de la Banque de la République du Burundi (disponible sur le site www.brb.bi).

6. Financement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

7. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est uniquement libellé en Francs Burundi (BIF) faute de quoi, l'offre déviante sera rejetée. Il doit être exprimé Taxe sur Valeur Ajoutée Comprise (TVAC).

8. Garantie de soumission

Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie bancaire de soumission d'une somme égale à un million de Francs Burundi (BIF 1.000.000) délivrée par une banque agréée au Burundi.

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission est restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle n'est pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désiste.

9. Composants du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres est composé par :

- a) Première Partie : Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) Deuxième Partie : Description des prestations ;
- c) Troisième Partie : Evaluation des offres ;
- d) Quatrième Partie : Bordereau de prix ;
- e) Annexes.

10. Contenu des offres

Les offres devront contenir les documents suivants :

A. Documents administratifs

Les documents administratifs à fournir sont les suivants :

- a) Une lettre de soumission, *sans mention du montant de l'offre*, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire. En cas de délégation de pouvoirs, la lettre de soumission est accompagnée d'une procuration écrite notariée ;
- b) Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes ;
- c) Un Numéro d'Identification Fiscale (NIF);
- d) Une attestation de non-redevabilité dans l'institution de sécurité sociale (INSS) ;
- e) La garantie de soumission ;
- f) Une copie du registre de commerce ;
- g) Un certificat de visite.

L'absence de l'un ou l'autre des documents à caractère éliminatoire indiqués dans les critères d'évaluation constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

B. Offre technique

- a) Le ou les certificat(s) de formation en maintenance ou en installation des onduleurs triphasés APC SYMMETRA PX 16-48 kW pour le personnel clé aligné ;

- b) Les CVs du personnel clé aligné ;
- c) Les marchés similaires réalisés (installation ou maintenance) avec preuves à l'appui (PV de réception définitive, Attestation de bonne fin) ;
- d) Présentation des gammes de maintenance préventive pour chacun des types d'onduleurs à maintenir.

C. Offre financière

L'offre financière comprendra :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Le bordereau de prix dûment signé.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

11. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent être déposées au siège de la BRB, 5^{ème} Etage au secrétariat de Direction de la Banque au plus tard le **15/01/2026 à 10 heures**. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres techniques seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse suivante : **4^{ème} étage, Bureau n°4.23, le même jour, à 10h30**.

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

12. Présentation des offres

Les offres seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et seront déposées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes (**OFFRE TECHNIQUE** et **OFFRE FINANCIERE**) sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la maintenance d'un onduleur triphasé APC SYMMETRA PX 16-48 kW à**

redondance interne N+1 et de trois onduleurs monophasés SMART-UPS APC 2200 VA installés au siège de la Banque de la République du Burundi ».

L'enveloppe extérieure contenant les offres sera envoyée à l'adresse ci-après :
Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure porte les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

14. Attribution et notification du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de dix (10) jours ouvrables pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi pour la signature du contrat.

15. Délai de prestations du marché

Le délai de prestations du présent marché est fixé à une (1) année. Ce délai est compté dès la date de signature du contrat.

16. Modalités de paiement

Les paiements qui seront effectués par virement bancaire au nom de la société, sur présentation de la facture y relative, se feront en quatre (4) échéances trimestrielles égales.

Chaque paiement sera effectué au plus tard le quinzième (15^{ème}) jour du mois suivant, à compter de la date du dépôt de la facture.

17. Règlement des litiges

A défaut d'un règlement à l'amiable avec la BRB, les litiges liés au présent marché seront portés devant les juridictions compétentes de Bujumbura.

18. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 12.

19. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brbi.bi.

Fait à Bujumbura, le 24 décembre 2025

